



Réunion extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Bouctouche

PROCÈS-VERBAL

le mardi 11 octobre 2022

18 h 00

Salle du conseil

Présence :
Aldéo Saulnier, maire
Achille Bastarache, maire suppléant
Mariette Cormier, conseillère
Jean-Noël LeBlanc, conseiller
Serge Arsenault, directeur général et greffier
Joanne Savoie, greffière adjointe

1. Ouverture officielle de la séance

Le maire, Aldéo Saulnier, ouvre officiellement la séance à 18h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour

22-139 : ACHILLE BASTARACHE / MARIETTE CORMIER

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Divulgence de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. Résolution – publication d'un avis d'arrêté – terrain chemin Girouardville

Le directeur général fait part que suite à la réunion du 6 septembre dernier, la Ville de Bouctouche doit maintenant procéder à la prochaine étape de ce rezonage.

22-140 : MARIETTE CORMIER / ACHILLE BASTARACHE

que l'on fasse publier l'avis de rezonage en vertu de l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme pour le terrain situé sur le chemin Girouardville et identifié par les NIDs 25055419, 25274432 et 25017534 sur le site Web de la Ville de Bouctouche à partir du 12 octobre 2022 pour examiner les oppositions au projet d'arrêté pendant la réunion publique du 1^{er} novembre 2022 à 18h00.

ADOPTÉE

5. Heures d'ouverture - bureaux municipaux

Le directeur général demande au conseil de prolonger les heures d'ouverture des bureaux municipaux en ouvrant à 8h au lieu de 8h30 pour offrir un meilleur service à la population et permettre aux employé(e) de bureau d'augmenter leurs heures de travail pour recevoir une journée de congé aux deux semaines. Il souligne que les bureaux municipaux seraient ouverts du lundi au vendredi de 8h à 16h30.

Le conseil demande que les bureaux municipaux soient aussi ouverts pendant l'heure du midi afin de mieux desservir la population.

22-141 : MARIETTE CORMIER / ACHILLE BASTARACHE

que les heures d'ouverture des bureaux municipaux soient du lundi au vendredi de 8h à 16h30, et ce, à partir du lundi 17 octobre 2022 afin d'offrir un meilleur service aux résidents et résidentes et de permettre aux employé(e)s de bureau de l'administration d'augmenter leurs heures de travail par jour pour recevoir une journée de congé aux deux semaines non cumulable. Il est à noter que cet horaire de travail est un essai et peut être modifié lors de l'adoption du Manuel des membres du personnel en 2023.

ADOPTÉE

6. Levée de la réunion

22-142 : MARIETTE CORMIER

pour la levée de la réunion à 18h20.

ADOPTÉE